

Niveau :	<b>DEUST</b>					Année2016-2017
Domaine :	S.T.A.P.S.					<b>D1</b> <b>D2</b> 120 ECTS
Mention :	S.T.A.P.S.					
Volume horaire D1 =	213	85.5	229.5		200h	<b>728 h</b>
étudiant : D2 =	189	100.5	154.5		200h	<b>644 h</b>
	cours magistraux	travaux dirigés	travaux pratiques	cours intégrés	stage ou projet	Total
Formation dispensée en :	<input checked="" type="checkbox"/> français		<input type="checkbox"/> anglais			

**Contacts :**

Responsable de formation	Scolarité – secrétariat pédagogique
<p><b>DEUST 1 : Estelle PAUTET</b> ☎ : 03 80 39 90 16 <a href="mailto:estelle.pautet@u-bourgogne.fr">estelle.pautet@u-bourgogne.fr</a></p> <p><b>DEUST 2 : Dominique ROUX</b> ☎ : 03 80 39 67 24 <a href="mailto:dominique.roux@u-bourgogne.fr">dominique.roux@u-bourgogne.fr</a></p>	<p>Mme Florence WAKRIM ☎ 03.80.39.67.28 <a href="mailto:florence.wakrim@u-bourgogne.fr">florence.wakrim@u-bourgogne.fr</a></p>
Composante(s) de rattachement :	UFR STAPS de Bourgogne – Faculté des Sciences du Sport - BP 27877 – 21078 DIJON CEDEX

**Objectifs de la formation et débouchés :**

■ Objectifs :

Un étudiant en fin de DEUST mention Animation et Gestion des Activités Physiques Sportives et Culturelles doit être capable à la fois d'assurer l'animation de pratiques sportives diversifiées pour des publics variés et à la fois de participer à la gestion et à la promotion de services sportifs publics ou privés.

La formation a pour objectifs de faire en sorte que les étudiants

- S'approprient des connaissances universitaires et des connaissances transversales,
- Renforcent leur spécialité sportive tant au plan pratique que théorique,
- Renforcent et/ou découvrent de nouvelles polyvalences sportives,

Elle permet de construire un socle de connaissances indispensable et représentatif de la culture « STAPS ».

■ Débouchés du diplôme (métiers ou poursuite d'études) :

Sur le marché du travail, l'année D1 n'a pas de valeur en tant que telle. Elle débouche naturellement sur la D2.

L'éventail d'emplois visés par les titulaires du DEUST AGAPS&C est large puisque ceux-ci peuvent postuler à des emplois :

- dans le monde sportif et associatif en tant qu'animateur, entraîneur, encadrant dirigeant etc...

- au sein des collectivités territoriales via le concours E.T.A.P.S.. (Une formation parallèle de préparation à ce concours est d'ailleurs proposée à l'UFR pour les étudiants en DEUST),
- dans le domaine marchand privé notamment dans l'animation et la gestion des salles de forme, domaine extrêmement porteur aujourd'hui, et toutes autres structures dédiées aux loisirs sportifs,
- dans le domaine de l'événementiel sportif,
- dans toutes structures ayant vocation à l'animation des Activités Physiques et Sportives

■ **Compétences acquises à l'issue de la formation :**

Des compétences transversales	C2I, langues, outils informatiques, recherche documentaire
Des compétences universitaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Utiliser des connaissances théoriques et scientifiques               <ul style="list-style-type: none"> <li>• pour mieux comprendre les dimensions biologiques, psychologiques et sociales des populations prises en charge.</li> <li>• pour analyser des thématiques relatives à l'intervention auprès de différents publics.</li> </ul> </li> <li>- Produire des documents écrits ou des prestations orales en s'appropriant les exigences universitaires.</li> </ul>
Des compétences en matière d'intervention	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Produire et animer des projets d'animation.</li> <li>• Adapter son intervention pour faciliter la mise en activité de publics différents.</li> <li>• Concevoir et réguler des séances d'animation sportive.</li> <li>• Observer et analyser les productions des pratiquants..</li> </ul>
Des compétences spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Connaître et utiliser les APSA à des fins éducatives.</li> <li>• Connaître et appliquer le cadre réglementaire et sécuritaire des APSA.</li> <li>• Utiliser des connaissances scientifiques permettant de mieux comprendre les dimensions biologiques, psychologiques et sociales, des enfants et des adolescents en situation d'apprentissage</li> </ul>

**Modalités d'accès à l'année de formation :**

Les conditions d'admission à ce DEUST au titre de la formation initiale ou continue sont :

- soit Baccalauréat, Diplôme d'Accès aux Études Universitaires ou Titre admis en équivalence,
- soit, selon les conditions prévues par les décrets de 1985 et 2002, un dossier de validation d'acquis, complétant le dossier de candidature, qui sera examiné par la commission ad hoc.

Suivre la procédure Post-Bac : <http://www.admission-postbac.fr/>

■ **Par validation d'acquis ou équivalence de diplôme**

En formation initiale : s'adresser à la scolarité organisatrice de la formation

En formation continue : s'adresser au service de formation continue de l'université (03.80.39.51.80)

L'U.F.R. S.T.A.P.S. de Dijon peut accueillir des étudiants présentant un handicap d'ordre moteur. Le dossier médical et le projet professionnel de l'étudiant sont étudiés pour l'admission en D1.

**Organisation et descriptif des études :**
**SEMESTRE 1**

CC : contrôle continu - CT : contrôle terminal

UE 11	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval Session1	Type éval Session 2	Coeff CT	Coeff CC	Total coef
Approches théoriques sur la construction de l'individu.	Apprentissage et motricité	19,5			19,5	2	CT	CT	2		2
	Psychologie du développement	9			9	2	CT	CT	2		2
	Psychopédagogie	9			9	2	CT	CT	2		2
<b>TOTAL UE</b>		<b>37.5</b>			<b>37,5</b>	<b>6</b>			<b>6</b>		<b>6</b>
UE 12	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval Session1	Type éval Session 2	Coeff CT	Coeff CC	Total coef
Approches théoriques de la pédagogie et méthodologie	Connaissances relatives à la pédagogie.	18		12	30	4	CT	CT	4		4
	Méthodologie de l'écrit et de l'oral			12	12	2	CC	CT	1.5	0.5	2
<b>TOTAL UE</b>		<b>18</b>		<b>24</b>	<b>42</b>	<b>6</b>			<b>5.5</b>	<b>0.5</b>	<b>6</b>
UE 13	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval Session1	Type éval Session 2	Coeff CT	Coeff CC	Total coef
Maîtrise informatique	C2I et recherche documentaire.	9			9	1	CT	CT	1		1
	Informatique outils			25.5	25.5	3	CC	Report CC		3	3
	Informatique Communication			15	15	2	CC	Report CC		2	2
<b>TOTAL UE</b>		<b>9</b>		<b>40.5</b>	<b>49.5</b>	<b>6</b>			<b>1</b>	<b>5</b>	<b>6</b>
UE 14	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval Session1	Type éval Session 2	Coeff CT	Coeff CC	Total coef
Pratique, technologie et didactique des A.P.S.A.* et spécialisation	Polyvalence 1			36	36	3	CC	Report CC		3	3
	Option		12	12	24	3	CC	Report CC		3	3
<b>TOTAL UE</b>			<b>12</b>	<b>48</b>	<b>60</b>	<b>6</b>				<b>6</b>	<b>6</b>
UE 15	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval Session1	Type éval Session 2	Coeff CT	Coeff CC	Total coef
Pratique, technologie et didactique des A.P.S.A.*	Polyvalence 2		7.5	27	34.5	3	CC/CT	CT	1.5	1.5	3
	Polyvalence 3		7.5	27	34.5	3	CC/CT	CT	1.5	1.5	3
<b>TOTAL UE</b>			<b>15</b>	<b>54</b>	<b>69</b>	<b>6</b>			<b>3</b>	<b>3</b>	<b>6</b>
<b>TOTAL S1</b>		<b>64.5</b>	<b>27</b>	<b>166.5</b>	<b>258</b>	<b>30</b>			<b>15.5</b>	<b>14.5</b>	<b>30</b>

A.P.S.A. = activités physiques sportives et artistiques

**SEMESTRE 2**

CC : contrôle continu - CT : contrôle terminal

UE 21	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval Session1	Type éval Session 2	Coeff CT	Coeff CC	Total coef
Déterminants biologiques de l'activité motrice	Biomécanique et énergétique appliquées	18			18	2	CT	CT	2		2
	Anatomie fonctionnelle	30			30	4	CT	CT	4		4
<b>TOTAL UE</b>		<b>48</b>			<b>48</b>	<b>6</b>			<b>6</b>		<b>6</b>
UE 22	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval Session1	Type éval Session 2	Coeff CT	Coeff CC	Total coef
Connaissance du milieu institutionnel	Institution et sécurité	48			48	5	CT	CT	5		5
	Éducateur sportif	10.5			10.5	1	CT	CT	1		1
<b>TOTAL UE</b>		<b>58.5</b>			<b>58.5</b>	<b>6</b>			<b>6</b>		<b>6</b>
UE 23	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval Session1	Type éval Session 2	Coeff CT	Coeff CC	Total coef
Animation sportive avec publics particuliers	Fondements théoriques de l'animation sportive	21			21	3	CT	CT	3		3
	Les différents publics	21			21	3	CT	CT	3		3
<b>TOTAL UE</b>		<b>42</b>			<b>42</b>	<b>6</b>			<b>6</b>		<b>6</b>
UE 24	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval Session1	Type éval Session 2	Coeff CT	Coeff CC	Total coef
Pratique, technologie et didactique des A.P.S.A.	Polyvalence 4 : cirque ou volley		7.5	27	34.5	2	CC/CT	CT	1	1	2
	Spécialisation en sport de plein air		9	24	33	2	CC/CT	CT	1	1	2
	Option		12	12	24	2	CC/CT	CT	1	1	2
<b>TOTAL UE</b>			<b>28.5</b>	<b>63</b>	<b>91.5</b>	<b>6</b>			<b>3</b>	<b>3</b>	<b>6</b>
UE 25	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval Session1	Type éval Session 2	Coeff CT	Coeff CC	Total coef
Acquisition de compétences d'intervention	Préparation et suivi de stage		30		30	3	C.T.	CT	3		3
	Diplôme					2	C.C.	Report CC		2	2
	Stage (200h)						1	C.C.	Report CC		1
<b>TOTAL UE</b>			<b>30</b>		<b>30</b>	<b>6</b>			<b>3</b>	<b>3</b>	<b>6</b>
<b>TOTAL S2</b>		<b>148,5</b>	<b>58.5</b>	<b>63</b>	<b>270</b>	<b>30</b>			<b>24</b>	<b>6</b>	<b>30</b>

A.P.S.A. = activités physiques sportives et artistiques

**SEMESTRE 3**

CC : contrôle continu - CT : contrôle terminal

UE 31	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval Session1	Type éval Session 2	Coeff CT	Coeff CC	Total coef
Marketing	Fondements théoriques	24			24	3	C.T.	CT	3		3
	Le mix marketing	24			24	3	C.T.	CT	3		3
<b>TOTAL UE</b>		<b>48</b>			<b>48</b>	<b>6</b>			<b>6</b>		<b>6</b>
UE 32	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval Session1	Type éval Session 2	Coeff CT	Coeff CC	Total coef
Sport, santé, dopage	Activité physique et santé	15			15	3	CT	CT	3		3
	Activité physique et risques	15			15	3	CT	CT	3		3
<b>TOTAL UE</b>		<b>30</b>			<b>30</b>	<b>6</b>			<b>6</b>		<b>6</b>
UE 33	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval Session1	Type éval Session 2	Coeff CT	Coeff CC	Total coef
Pratique, technologie et didactique des A.P.S.A.	Polyvalence 5		9	30	39	4	CC/CT	CT	2	2	4
	Polyvalence 6		6	15	21	2	CC/CT	CT	1	1	2
<b>TOTAL UE</b>			<b>15</b>	<b>45</b>	<b>60</b>	<b>6</b>			<b>3</b>	<b>3</b>	<b>6</b>
UE 34	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval Session1	Type éval Session 2	Coeff CT	Coeff CC	Total coef
Pratique, technologie et didactique des A.P.S.A.	Polyvalence 7 (basket)		9	27	36	3	CC/CT	CT	1.5	1.5	3
	Option		12	12	24	3	CC	Report CC		3	3
<b>TOTAL UE</b>			<b>21</b>	<b>39</b>	<b>60</b>	<b>6</b>			<b>1.5</b>	<b>4.5</b>	<b>6</b>
UE 35	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval Session1	Type éval Session 2	Coeff CT	Coeff CC	Total coef
Gestion des APS	Communication interne, externe	21			21	3	CT	CT	3		3
	Comptabilité et budget	21			21	3	CT	CT	3		3
<b>TOTAL UE</b>		<b>42</b>			<b>42</b>	<b>6</b>			<b>6</b>		<b>6</b>
<b>TOTAL S3</b>		<b>120</b>	<b>36</b>	<b>84</b>	<b>240</b>	<b>30</b>			<b>22.5</b>	<b>7.5</b>	<b>30</b>

A.P.S.A. = activités physiques sportives et artistiques

**SEMESTRE 4**

CC : contrôle continu - CT : contrôle terminal

UE 41	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval Session1	Type éval Session 2	Coeff CT	Coeff CC	Total coef
Environnement socio-économique du marché sportif	Analyse du marché de l'animation sportive	24			24	3	CT	CT	3		3
	Gestion de projet et outils de gestion	24			24	3	CT	CT	3		3
<b>TOTAL UE</b>		<b>48</b>			<b>48</b>	<b>6</b>			<b>6</b>		<b>6</b>
UE 42	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval Session1	Type éval Session 2	Coeff CT	Coeff CC	Total coef
Planification, préparation mentale et physique	Préparation physique et planification de l'entraînement	10,5			10,5	3	CT	CT	3		6
	Préparation mentale	10,5			10,5	3	CT	CT	3		6
<b>TOTAL UE</b>		<b>21</b>			<b>21</b>	<b>6</b>			<b>6</b>		<b>6</b>
UE 43	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval Session1	Type éval Session 2	Coeff CT	Coeff CC	Total coef
Pratique, technologie et didactique d'activités physiques de pleine nature	Spécialisation en sport de plein air.		18	43,5	61,5	6	CC/CT	CT	3	3	6
<b>TOTAL UE</b>			<b>18</b>	<b>43,5</b>	<b>61,5</b>	<b>6</b>			<b>3</b>	<b>3</b>	<b>6</b>
UE 44	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval Session1	Type éval Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Pratique, technologie et didactique des A.P.S.A.	Polyvalence 8 (step-aéro)		4,5	15	19,5	3	CC/CT	CT	1,5	1,5	3
	Option		12	12	24	3	CC/CT	CT	1,5	1,5	3
<b>TOTAL UE</b>			<b>16,5</b>	<b>27</b>	<b>43,5</b>	<b>6</b>			<b>3</b>	<b>3</b>	<b>6</b>
UE 45	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval Session1	Type éval Session 2	Coeff CT	Coeff CC	Total coef
Acquisition de compétences d'intervention	Préparation et suivi de stage		30		30	3	C.T.	CT	3		3
	Diplôme					2	C.C.	Report CC		2	2
	Stage (200h)						1	C.C.	Report CC		1
<b>TOTAL UE</b>			<b>30</b>		<b>30</b>	<b>6</b>			<b>3</b>	<b>3</b>	<b>6</b>
<b>TOTAL S4</b>		<b>69</b>	<b>64,5</b>	<b>70,5</b>	<b>204</b>	<b>30</b>			<b>21</b>	<b>9</b>	<b>30</b>

A.P.S.A. = activités physiques sportives et artistiques

## ■ Modalités de contrôle des connaissances :

Les examens se déroulent dans le respect de la charte des examens adoptée par le conseil d'administration de l'université du 2 avril 2001.

Les connaissances sont évaluées dans le respect de la charte des modalités de contrôle des connaissances adoptée par le conseil d'administration de l'université du 17 octobre 2012 ;

Les règles communes aux études LMD sont précisées sur le site de l'Université

[http://www.u-bourgogne-formation.fr/IMG/pdf/referentiel\\_etudes\\_lmd.pdf](http://www.u-bourgogne-formation.fr/IMG/pdf/referentiel_etudes_lmd.pdf)

### ● Sessions d'examen

Session 1 du semestre 1 : fin décembre et/ou début janvier (certaines épreuves peuvent être anticipées).

Session 1 du semestre 2 : fin avril et/ou début mai.

Sessions 2 des semestres 1 et 2 : mi juin.

### ● Règles de validation, de compensation et de capitalisation :

#### Validation

Les unités d'enseignement, semestres et années sont validés :

- soit par obtention de chacun des éléments qui les compose ;
- soit par compensation entre ces éléments et obtention d'une moyenne pondérée supérieure ou égale à 10 sur 20 ;

La validation des unités d'enseignement, semestres et années entraîne la capitalisation des crédits associés. Il en est de même pour les éléments constitutifs s'ils sont **individuellement** porteurs de crédits.

#### Compensation

La compensation est organisée sur la base de la moyenne générale des notes obtenues lors des évaluations, pondérées par les coefficients, et s'opère :

- entre les éléments constitutifs d'une même UE (si ces EC sont crédités)
- entre les UE d'un même semestre ;
- entre les deux semestres de la **même année** universitaire.

#### Capitalisation

Les éléments constitutifs, unités d'enseignement et semestres, dont la valeur en crédits européens est fixée, sont capitalisables. Tout semestre, toute UE, tout élément constitutif crédité(e) capitalisé(e) est définitivement acquis(e) si la note obtenue est supérieure ou égale à 10/20. Il (elle) ne peut être passé(e) à nouveau par l'étudiant.

Il en est de même pour les UE non validées mais qui se trouvent dans les semestres validés par compensation ainsi que pour le semestre non validé mais qui se trouve dans une année obtenue par compensation.

Les éléments constitutifs, UE et semestres sont affectés d'un coefficient.

- **Capitalisation de l'UE** : chaque UE est définitivement validée et capitalisée soit par obtention de chacun des éléments constitutifs qui la compose (si ces EC sont crédités), soit par compensation (moyenne générale pondérée des éléments constitutifs de l'UE supérieure ou égale à 10 sur 20)
- **Capitalisation du semestre** : chaque semestre est définitivement validé et capitalisé soit par obtention de chacune des UE qui le compose, soit par compensation entre les UE et obtention d'une moyenne générale pondérée supérieure ou égale à 10 sur 20 ;
- **Capitalisation de l'année**: chaque année est validée soit par obtention de chacun des deux semestres qui la compose soit par compensation entre les deux semestres et obtention d'une moyenne générale pondérée supérieure ou égale à 10 sur 20.

### ● **Conservation et report de notes**

L'étudiant non admis en session initiale bénéficie du report automatique des notes obtenues dans les éléments constitutifs et UE validés (note égale ou supérieure à 10/20) lors de cette session.

Lors de la session de rattrapage, l'étudiant repasse, pour chacune des UE non validées, les éléments constitutifs auxquels il n'a pas obtenu la moyenne **si ces éléments constitutifs sont individuellement crédités** (ils ont une valeur en crédit ECTS).

**ATTENTION** : Dans le cas où les éléments constitutifs de l'UE ne sont pas crédités l'étudiant **repasse tous les éléments constitutifs y compris ceux dans lesquels il a obtenu une note supérieure ou égale à la moyenne (10/20)**.

Les notes et résultats de la session de rattrapage annulent et remplacent ceux de la première session, sauf pour les notes de contrôle continu qui peuvent être conservées d'une session à l'autre.

Les étudiants athlètes de haut niveau inscrits sur la liste nationale des sportifs de haut niveau et/ou PEP'S peuvent conserver d'une session à l'autre ou d'une année à l'autre, l'ensemble de leurs notes à condition d'en faire une demande explicite au responsable du diplôme ET au coordonnateur PEP'S de l'UFR STAPS.

### ● **Poursuite des études (étudiants AJAC)**

La poursuite des études en D2 est **possible** pour tout étudiant à qui il manque au maximum 12 ECTS par semestre de D1 (soit 18 ECTS validés au minimum au S1 et 18 ECTS validés au minimum au S2)

**TRES IMPORTANT : le système AJAC n'est en aucun cas obligatoire et n'est pas automatique.**

Les étudiants Ajournés (= qui n'ont pas validé leur année) choisissant de progresser dans leur cursus, avec des « dettes » sur les ECTS permettant la validation du semestre et / ou de l'année, **devront demander explicitement le droit d'être inscrit en tant qu'étudiant AJAC en adressant une demande au service de scolarité concerné. Un jury souverain validera ou non la demande.** Les étudiants seront obligatoirement informés des conséquences liées à ce statut.

L'UFR de rattachement de l'étudiant s'engage à ce que, **dans la mesure du possible**, l'ensemble des enseignements obligatoires puisse être suivis par l'étudiant pour les deux semestres engagés en parallèle.

### ● **Assiduité**

Les TP et les TD sont obligatoires (sauf régimes particuliers ci-dessus). La justification des absences est examinée par le responsable du diplôme.

**TROIS ABSENCES INJUSTIFIÉES OU NON AUTORISÉES<sup>1</sup> AUX TP ET TD PAR U.E., ENTRAÎNENT L'INTERDICTION DE PASSER LE OU LES EXAMENS RELATIFS À CELLE -CI, SUR L'ENSEMBLE DES SESSIONS.**

Chaque cas d'absence prolongée (blessure) sera examiné par la commission d'examens.

Les demandes exceptionnelles d'autorisation d'absence devront parvenir au secrétariat de la scolarité 15 jours avant la période concernée.

Dans tous les cas, l'absence sera justifiée si et seulement si un document original est déposé en scolarité et une copie présentée au responsable de l'enseignement.

### ● **Année commencée en retard**



L'étudiant doit prendre toutes les dispositions pour avoir connaissance des dates de rentrée auprès de la scolarité de l'UFR STAPS afin d'être présent le jour de la rentrée. Dans le cas contraire, l'étudiant sera considéré comme absent durant tous les enseignements s'étant déroulés de la rentrée au jour de son arrivée, et la règle des absences s'appliquera.

Pour les étudiants concernés par les réorientations en cours d'année, une commission étudiera les demandes faites sur la base d'un dossier fourni par l'étudiant.

## ● Régime spécial

### ○ **Personnes concernées**

- des étudiants déjà engagés dans la vie active,
- des sportifs de haut niveau,
- des handicapés
- des étudiants titulaires d'un mandat électif.

### ○ **Formalités**

Pour bénéficier du "régime spécial" l'étudiant en fera la demande auprès du directeur adjoint chargé des études de l'UFR avant le 1<sup>er</sup> décembre de l'année universitaire (ou toutes autres dates s'il s'agit de mandat électif) et joindre les pièces justificatives.

### ○ **Dispositions du régime spécial d'études**

• Les étudiants salariés bénéficieront d'une dispense d'assiduité aux travaux dirigés et aux travaux pratiques si le contrat de travail justifie l'absence. Ils seront dispensés de contrôle continu. Dans ce cas, l'évaluation de la pratique physique s'effectuera lors d'une épreuve terminale.

Peuvent bénéficier du statut d'étudiant salarié : les étudiants salariés reconnus au sens de la sécurité sociale ayant obligatoirement signé un contrat sur toute l'année universitaire. **Conditions** : effectuer un nombre d'heures au moins égal à 120 heures par trimestre ou 10 heures hebdomadaires pour disposer d'aménagements pédagogiques particuliers. Les étudiants qui occupent des emplois de 8 à 10 heures par semaine peuvent profiter de l'aménagement de leur emploi du temps.

- Les athlètes de haut niveau seront dispensés d'assiduité aux travaux dirigés et aux travaux pratiques sur présentation d'une convocation à un entraînement ou une compétition. Sauf impossibilité, il leur sera attribué des notes de contrôle continu. En cas d'absence justifiée (stage national ou compétition) à l'une des deux sessions d'examen, une épreuve supplémentaire sera organisée à leur intention.
- Les étudiants élus dans l'un des conseils de l'université ou de son UFR bénéficieront du même régime que les salariés sur présentation d'une convocation à une réunion de l'un des dits conseils.
- Les étudiants handicapés ne seront pas dispensés ni de contrôle continu, ni d'assiduité aux TP-TD. Ils bénéficieront de dispositions spéciales concernant les examens, en particulier en termes d'accessibilité aux locaux, d'installation matérielle de la salle d'examens et de temps majoré.
- Les étudiants appartenant à l'une des trois catégories suscitées pourront bénéficier d'un aménagement de leurs études, en particulier dans le temps.

<sup>1</sup> Sont considérées comme absences justifiées :

- Le certificat médical précisant le repos à la chambre. Ce certificat devra être fourni dans les 3 jours ;
- Une convocation à un examen officiel ;
- Une convocation à une compétition pour les athlètes de haut niveau.